



De part son importance, son savoir faire dans le domaine de l'ingénierie aéro portuaire notamment, de sa position économique et stratégique de niveau mondial, ADP, 3<sup>ème</sup> groupe aéroportuaire mondial et 1<sup>er</sup> acteur européen pour les activités fret courrier aujourd'hui, fait partie du plan de privatisation décidé par MACRON.

ADP assure l'exploitation des 3 aéroports parisiens que sont Paris Orly, Paris Roissy Charles De Gaulle, Paris Le Bourget, l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, 10 aérodromes situés en Ile de France, ainsi que 23 autres aéroports dans le monde à travers sa filiale ADP Management (ADPM).

Avec 357 destinations desservies, 228,2 millions de passagers transitent annuellement dans ses aéroports, dont 101,7 millions par les aéroports parisiens (en 2017). ADP c'est aussi 570 860 emplois (données 2016), soit 8% de l'emploi en région Ile de France et des perspectives toujours en hausse.

Le chiffre d'affaire d'ADP est de 3,617 milliards d'euros (2017) pour un bénéfice net de 571 millions d'€.

« C'est une pépite »<sup>1</sup> dont la valeur boursière est de l'ordre de 16 milliards d'euros. (<sup>1</sup> Libération janvier 2018).

Entre 2006 et 2016, ADP SA a versé 2 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires, et compte tenu des perspectives de croissance, les investisseurs envisagent le doublement de ces gains dans les 10 prochaines

années. En 2015, le montant des dividendes reçus par l'État était de 3,9 milliards d'euros.

On comprend que ces chiffres fassent saliver les grands investisseurs privés, toujours avides de profits.

ADP est un fleuron de l'industrie nationale qui appartient encore à l'État à hauteur de 50,6 %. C'est aussi aux yeux des institutions européennes, des banques, de l'oligarchie financière, et de notre ancien banquier de chez Rothschild une véritable machine à cash pour leurs amies, les multinationales.

D'où la privatisation envisagée.

Nul doute que le groupe VINCI, déjà détenteur de 8% du capital d'ADP est fortement intéressé par cette manne financière à portée de main, d'autant qu'il attend ...un retour d'ascenseur de la part de ce gouvernement après l'abandon de l'aéroport de Notre Dame des Landes !

Ne peut-on pas s'arranger entre amis !?

### LES POSITIONS DU PERSONNEL

Lors d'une votation organisée par les organisations syndicales, 98% des personnels du groupe ADP se sont prononcés contre la privatisation.

La CGT note qu'en 2006, sans doute sous les conseils de son directeur de cabinet Bruno Le Maire, le 1<sup>er</sup> ministre Dominique De Villepin bradait les autoroutes à des sociétés privées. En 10 ans, les profits de ces sociétés ont augmenté de près de 20% et leurs profits se portent pour le mieux privant l'État de recettes substantielles.

Peu importe les considérations stratégiques, à par les châteaux (Versailles et Chambord) et le fort de Brigançon, MACRON déteste tout ce qui est État !..

## SUPPRESSION DE LA PRIME D'ACTIVITÉ POUR LES TRAVAILLEUR.S.E.S HANDICAPÉ.E.S



par mois, ce qui est énorme pour le nombre de familles déjà bien accablées par le handicap ou la maladie. 22.3 % de ces familles sont des familles mono parentales.<sup>1</sup>

Le gouvernement se perd dans des balbutiements révélateurs lorsqu'il tente de justifier ce nouveau coup bas, prétextant au final qu'un nombre trop important de personnes concernées n'en faisait pas la demande. Mais quand bien même !

Évidemment, Mme BUZYN, Ministre concernée par ce dossier, ment. Car c'est bien de tout le contraire dont il s'agit.

En effet, selon un rapport de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), 73 % des ménages éligibles à cette prime y ont eu recours en 2016, année de sa

création, alors que le gouvernement

...ne tablait que sur 50% ! Et le nombre de foyers bénéficiaires a continué à augmenter ensuite.

Selon un rapport de la CAF<sup>1</sup> de mars 2018, la prime d'activité était versée à 2,49 millions de foyers en décembre 2016, puis 2.67 millions de foyers en décembre 2017, à raison de 158 € en moyenne par mois. Le coût de cette prime est de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

Depuis sa création donc, le gouvernement n'a eu qu'une seule envie, celle de la supprimer. On peut donner 5 milliards de cadeaux aux plus riches du pays, mais à des foyers modestes touchés par le handicap, non. Ce nouveau coup bas, un de plus, est à mettre à l'actif de MACRON et BUZYN.

<sup>1</sup> Rapport n° 8 CAF Mars 2018



N° 12

Septembre 2018

### ÉDITO



Le Fort de Brigançon

Le président MACRON et sa Ministre BUZYN viennent de supprimer sans état d'âme la prime d'activité aux personnes handicapées (salarié.e.s et travailleur.se.s indépendant.e.s.), accentuant ainsi les difficultés de milliers de familles aux revenus déjà modestes. (art p 4)

Cela n'a pas empêché l'un et l'autre de passer de bonnes vacances, sans remords, aucun.

Ainsi, au mois d'août, après y avoir fait installer une piscine « pour l'intimité des enfants » (lesquels ? Peut-être un centre de vacances des cités populaires de Neuilly ?!) et fait remplacer mobilier et décoration sous les directives de Brigitte, le couple présidentiel, s'en est allé passer ses vacances au fort de Brigançon.

...Tous frais payés par le contribuable, tel le roi qu'il aimerait tant être.

Entre son retour dans la capitale puis une nouvelle escapade au fort dès la semaine suivante pour y travailler et s'y reposer, mais pour recevoir aussi à dîner ses voisins de villégiature, le Grand-duc Henri de Luxembourg et son épouse, le Président-roi a annoncé haut et fort qu'il continuera sa politique de

# Convergences & Luites

Bulletin de liaison retraité(e)s et actifs (ves) rédigé à l'initiative du Collectif Retraité(e)s du Syndicat CGT du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et de la section du Syndicat National CGT des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures (SNPTRI)

"Conquis" mais pas "Acquis" ! Ne parlez pas d'Acquis sociaux, mais de Conquis sociaux...  
Ambroise CROIZAT, Ministre du Travail, fondateur de la Sécurité Sociale

[cd44.reference-syndicale.fr/convergences-et-luites](http://cd44.reference-syndicale.fr/convergences-et-luites)

Contact mail : [convergencesetluites@tutanota.com](mailto:convergencesetluites@tutanota.com)

déréglementation sociale engagée : « On ne change pas de cap » a-t-il annoncé.

Un nouveau train de réformes nous est donc promis, et les dossiers de la rentrée sont volumineux :

Le projet de loi PACTE (art p 2) ; un plan pauvreté dont on imagine le « pognon de dingue » qui y est prévu ; la réforme des retraites, la démolition des services publics avec CAP 2022, la réforme de l'assurance chômage, le budget 2019... (nous reviendrons inévitablement sur ce sujet dans les numéros à venir)

Le premier Ministre a déjà annoncé la couleur de ce budget : fin de l'indexation des pensions sur l'inflation, suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, suppression de 4500 postes de fonctionnaires dès 2019, et 10 000 autres d'ores et déjà annoncées pour 2020. Voilà de belles prévisions !

Naturellement ces suppressions de postes entrent dans le cadre des 120 000 suppressions prévues par CAP 2022.

On le voit, la rentrée économique et sociale va être chargée. Encore une année qui promet d'être douloureuse pour les riens, cyniques, et autres fainéants que nous sommes. Il appartient à chaque citoyen de réagir. Ne nous laissons pas faire !

### SNCF : LE GUICHET DE REZÉ POURRAIT RÉ-OUVRIR AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE !

Dans notre bulletin n° 11 du mois d'août dernier, nous informions de la fermeture de plusieurs guichets dans le département et la région. Parmi eux, celui de la gare de Rezé.

Selon de récentes informations, il semblerait que ce guichet ré-ouvre au 1<sup>er</sup> septembre !

Si cela devait se confirmer on peut mettre cela sur le compte de la mobilisation des cheminots en grève et des usagers.

### SOMMAIRE

Page 1 : ÉDITO

SNCF : RÉOUVERTURE GUICHET DE REZÉ

Page 2 : LOI PACTE

Page 3 : PRIVATISATIONS : DÉPEÇAGE DU PATRIMOINE NATIONAL

AÉROPORTS DE PARIS : UN PEU D'HISTOIRE  
GAVAGE DES ACTIONNAIRES EN 2018

Page 4 : PRIVATISATION ADP : LES INVESTISSEURS SALIVENT  
SUPPRESSION DE LA PRIME D'ACTIVITÉ POUR LES  
TRAVAILLEUR.S.E.S HANDICAPÉ.E.S

Avec ce projet de loi « *Le moral des chefs d'entreprises se redresse* » écrivait La Tribune le 30 juin dernier. Rien d'étonnant, la loi PACTE est belle et bien un complément aux ordonnances MACRON. Elle continue à s'en prendre aux salarié.e.s et à la protection sociale et à faire la part belle au patronat sans aucune contrepartie.

Présenté le 18 juin dernier en Conseil des Ministres par Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, le projet de la loi PACTE, acronyme de *Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises* passera au Parlement au cours de ce mois de septembre si tout se passe comme prévu.

Ce projet de loi comprend quelques 70 articles articulés selon 3 axes dont les ramifications trouvent toutes leurs origines dans le mot *entreprise*, auréolé pour l'occasion de qualificatifs stratégiques rassurants : *entreprises libérées, mieux financées, plus innovantes et plus justes...*

Il s'agirait aussi selon ce sempiternel refrain néolibéral, « *de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois, pour s'adapter aux réalités du 21<sup>ème</sup> siècle.* »

En fait, pour se limiter aux principales mesures qui y sont prévues, on peut citer :

**Relèvement des plafonds des seuils sociaux** à 11, 50, et 250 salarié.e.s, supprimant ainsi certaines obligations sociales et fiscales pour nombre d'entreprises, vieille revendication patronale.

**LA SUPPRESSION DU FORFAIT SOCIAL** pour les entreprises de moins de 250 salarié.e.s en échange d'accords sur l'intéressement. Hormis une nouvelle exonération sans contrepartie, le gouvernement entend par cette mesure **piller un peu plus la sécurité sociale** et favoriser l'idée de rémunération par l'intéressement plutôt que par les salaires. D'une pierre trois coups !

**POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE** cela signifie une ponction immédiate de 440 millions d'euros au bas mot, montant qui grossira au fur et à mesure de l'augmentation de la masse salariale.

Autres revendications patronales satisfaites : Les entreprises situées en dessous du seuil de 50 salarié.e.s n'auront plus l'obligation de prévoir un *règlement intérieur*, ni de cotiser pour le *fond national d'allocation logement (FNAL)*, tandis que c'est seulement à partir de 250 salarié.e.s au lieu de 200 aujourd'hui que le *local syndical* sera obligatoire.

On le voit, si certains acquis sociaux étaient passés par inadvertance à travers les ordonnances de destruction du code du travail en 2017, gouvernement et patronat sont bien décidés à rattraper cet oubli.

Les dispositifs visant à favoriser l'épargne retraite ne sont pas mis là par hasard, ils sont des incitations très fortes à la retraite par capitalisation, et ont un lien étroit avec la réforme des retraites engagée parallèlement avec son train de propagande.

On trouve dans ce projet des articles visant à la simplification des dispositifs d'intéressement, une nouvelle représentation des salarié.e.s dans les conseils d'administration, des mesures encourageant la participation aux résultats de l'entreprise, et d'autres simplifiant les démarches administratives pour la création d'entreprises. Rien de positif pour les salaires.

**PRIVATISATIONS** : Un volet extrêmement important de ce projet de loi est celui des privatisations. Le cadre législatif actuel dans le but de dilapider encore plus le patrimoine national est modifié de manière à permettre la *cession d'actifs* de l'État, autrement dit les privatisations de trois grandes entreprises encore publiques : ADP (ex-Aéroports de Paris) (v. art p. 3 et 4), Engie (ex-GDF) et la Française des jeux (FDJ).

**CONCLUSION** : Hormis une nouvelle représentation des salarié.e.s dans les conseils d'administration, (un des principaux leit-motiv de la CFDT qui s'en dit fort satisfaite !) il n'y a absolument rien qui va dans le sens de l'intérêt des salarié.e.s dans ce projet de loi.

Celui-ci possède de plus en filigrane une consonance idéologique extrêmement forte. Il est une incitation à la stagnation des salaires, à moins de protection sociale, aux retraites par capitalisation, et aux privatisations.

#### LES DÉPUTÉ.E. EN MARCHÉ : LA VOIX DE LEUR MAÎTRE !

Notez que pour les député.e.s En Marche, ce projet de loi ne va encore pas assez loin dans la déréglementation. Ces dernie.ère.s, dépourvu.e.s de réflexion autonome, incapables de s'éloigner de la voix de leur maître -on le sait maintenant- par intérêt et par l'idéologie qui les anime, envisagent d'amender ce projet pour ...élargir le travail dominical, nouveau pas vers sa généralisation !

#### UNE LOI SOI-DISANT ÉLABORÉE EN « CO-CONSTRUCTION ! »

Comme il le fait actuellement pour la réforme des retraites, le Gouvernement s'enorgueillit d'avoir élaboré ce projet de loi en « *co-construction avec une multitude d'acteurs* ». Cela n'est que pure propagande évidemment. Ce projet de loi a été travaillé par 6 binômes et trinômes, composés de parlementaires EN MARCHÉ et d'un parlementaire MODEM (c'est à peu près la même chose), de PDG et présidents de grosses entreprises et start-ups. Quelle démocratie !

En plus de ces simulacres de *démocratie participative*, une consultation des citoyens en ligne a été organisée entre le 15 janvier et le 5 février 2018. Le gouvernement et les organes de presse se font forts de dire que les organisations syndicales font partie du processus de consultation. Ceci est faux. Il n'y a eu concertation ni négociation.

PS : On peut trouver la déclaration de la CGT du 12/6/2018 sur le projet de loi PACTE sur ses différents sites internet. Renvoi ci-après : <http://www.cgt.fr/Un-texte-fourre-tout-en-marche-pour-les-actionnaires.html>

C'est dans le projet de la loi PACTE que sont prévues les cessions de participations de trois grandes entreprises de renom : Aéroports de Paris (AP), ENGIE, et Française des jeux (FDJ). Les parts actuelles de l'État dans ces entreprises représentent environ 15 milliards d'euros, soit 72% des parts du capital de la FDJ, 50.6 % de celui d'ADP, et 24.10% de celui d'ENGIE. Les montants des cessions de participations prévus devrait être de l'ordre de 10 milliards d'euros destinés à alimenter un fond d'aide à l'innovation, mais il dit aussi que ces fonds pourraient aussi servir au remboursement de ...la dette ! Rien d'étonnant venant de ce gouvernement.

#### AÉROPORTS DE PARIS (ADP) UN PEU D'HISTOIRE...

Le groupe **Aéroports De Paris (ADP)** doit ses origines à la création d'un établissement public autonome créé en octobre 1945 par le Gouvernement Provisoire issu de la libération, suite logique du programme du Conseil National de la Résistance (CNR). Ce n'est qu'en 2005 sous le gouvernement VILLEPIN que cette institution privatisée alors à hauteur de près de 33% de son capital deviendra société anonyme.

ADP est alors le 2<sup>ème</sup> groupe aéroportuaire européen avec 75 millions de passagers. La société est en excellente santé et l'avenir est prometteur. À cette époque l'état vendait plusieurs entreprises publiques, partiellement ou en leur entier. Ce fût le cas pour trois sociétés autoroutières, EDF, GDF, constructions navales, SNCM...

Il s'agissait encore pour l'état de rembourser la dette !..

Entre 1945 et 2005 donc, c'est à dire durant ces 6 décennies, l'institution publique a organisé, structuré et agrandi ses aéroports, en y associant même un autre service public, celui de la SNCF pour la construction de la gare TGV Charles De Gaulle. Très belle collaboration d'institutions publiques au demeurant.

Toutes ces transformations ont été permises grâce au fait qu'il n'y avait pas d'actionnaires à rémunérer à cette époque. Vive le service public ! ADP vendra même son savoir faire à l'international.

En 2013 le gouvernement de J-M. AYRAULT privatisait encore 9,5% du capital d'ADP pour une valeur de 738 millions d'euros.

Le président MACRON, répondant aux injonctions de la commission européenne poursuit aujourd'hui cette politique de privatisations à travers la future loi PACTE (art p 2) - même partielles - d'ENGIE, de la Française des Jeux (FDJ), et une nouvelle fois celle d'ADP, ceci dans le même temps qu'il met en œuvre la privatisation de quelques 150 barrages hydro-électriques.

Dans la plupart des cas ces privatisations reçoivent les avis favorables et les encouragements de leurs PDG qui eux, espèrent en tirer des avantages substantiels, alors qu'elles se font contre l'avis des salarié.e.s qui eux (elles) n'en attendent rien de bon, pas plus que les usagers d'ailleurs.

Toutes ces privatisations sont lourdes de conséquence, en termes de coûts à l'usager et au pays.

Quant à la dette au nom de laquelle sont faites ces privatisations, celle-ci est un trou sans fond. Instituée par des institutions illégitimes et non élues qui gouvernent aujourd'hui les nations, elle est prévue pour être perpétuelle.

C'est à son nom que les gouvernements successifs imposent rigueur, casse des services publics, déstructuration de la protection sociale, privatisations, bas salaires, précarité, et pauvreté.

#### GAVAGE DES ACTIONNAIRES EN 2018 !



Les actionnaires du monde entier croulent sous les profits en ce début d'année 2018. Près de 500 milliards de dollars (497,4) ont ainsi été distribués sous formes de dividendes, soit + 12,9 % sur un an. L'Europe est en tête de ce classement avec une distribution de 176,5 milliards de dollars (+ 18,7 %).

Les grandes sociétés françaises dont les profits ont augmenté de 26,5% en un an (+ 97 milliards d'euros) sont championnes d'Europe dans ce domaine et figurent aussi sur le podium mondial avec les États Unis et le Japon. En mai et juin de cette année, elles ont distribué 50,9 milliards de dollars à leurs actionnaires, soit + 23,5% par rapport au second trimestre 2017.

La France est d'ailleurs le pays au monde où les entreprises cotées en bourse reversent la plus grande part de leurs bénéfices en dividendes aux actionnaires, soit plus des 2/3 des bénéfices. Certaines entreprises rémunèrent même davantage leurs actionnaires qu'elles ne font de bénéfices et parfois même lorsqu'il y a des pertes !..

« *Les richesses n'ont jamais été aussi mal partagées depuis la crise au sein des grands groupes, qui choisissent délibérément une course aux résultats de court terme pour conforter les actionnaires et les grands patrons au détriment des salariés et de l'investissement* », dénonce Manon Aubry, porte-parole d'Oxfam France.